

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Le monde des petits aventuriers Inc.		Date d'inspection Le 11 mai 2026	
Nom de l'établissement Halte des Petits Aventuriers		Numéro de permis 2024092	
Adresse 8 rue de l'École Kedgwick NB E8B 1A8		Numéro de téléphone (506) 284-6418	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 30	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Mona Martin	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Le ratio n'a pas fut pris, car la halte scolaire était fermée pour la journée sans que j'en sois informée.

original signé par
Mona Martin

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 11 mai 2026

Date

original signé par
Marie Pier Lurette

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 mai 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"